

# OFFRE D'ACCES A INTERNET MOBILE MARINA

## CONDITIONS SPECIFIQUES

### ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Tout abonnement Internet Mobile à destination des résidents des marinas de Nouvelle Calédonie est soumis :

- aux conditions générales d'abonnement au service Mobilis de l'OPT-NC ;
- aux présentes conditions spécifiques ;
- aux conditions particulières du contrat.

### ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ce service est fourni.

### ARTICLE 3 : DESCRIPTION DE L'OFFRE INTERNET MOBILE POUR RESIDENTS MARINA

Cette offre d'accès à Internet Mobile présente les caractéristiques suivantes :

- Gratuité de la mise en service du service DATA ;
- Abonnement mensuel à internet mobile ;
- Modem 4G disponible à la vente ou à la location.

### ARTICLE 4 : BENEFICIAIRES DE L'OFFRE INTERNET MOBILE POUR RESIDENTS MARINA

Cette offre est réservée aux résidents des marinas de Nouvelle Calédonie. Un justificatif du statut de résident (contrat de vie à bord en cours de validité) est présenté au moment de la souscription en plus des pièces justificatives précisées dans les conditions générales d'abonnement au service Mobilis.

Le bénéficiaire est titulaire de l'abonnement souscrit et demeure seul responsable du paiement de la facture TTC correspondante qui lui est adressée par l'OPT-NC.

Il ne pourra être souscrit qu'un seul contrat Internet Mobile Marina par client.

### ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE DE L'OFFRE

L'offre est souscrite pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'engagement de 6 mois.

### ARTICLE 6 : STRUCTURE DES PRIX

L'ensemble des prix relatifs à l'offre Internet Mobile pour résidents marina figurent au catalogue des tarifs de l'OPT.NC fixé par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie. Les modifications s'appliquent au contrat en cours d'exécution. Les abonnements sont payables d'avance, sur la base d'une facturation mensuelle.